PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM., BREUIL Sylvain, CHARBONNIER Julien CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Étaient représentés : MME. BEAUVALLOT Céline et M JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste,

Secrétaire de séance : Mme PLAZENET Gisèle

Mme le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.
Mme PLAZENET Gisèle est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

23-2023 Demande de subvention contrat reconquête centre bourg
24-2023 Tarifs camps centre de loisirs
Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité.

23-2023 DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT RECONQUETE CENTRE BOURG

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention concernant le dispositif « re-conquête des centres villes et centres bourgs » du Conseil départemental.
Madame SERGERE Maryline expose le dossier qui s'étendra jusqu'en 2027, en précisant les travaux concernés, ainsi que les coûts.

Délibération 23-2023 :
Le Conseil Municipal :

- approuve l'estimation (les fiches actions) réalisée(s) par le bureau d'étude,

- approuve le plan de financement,

- sollicite l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années 2023-2027 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 3 000 000 € HT,

- approuve le plan d'actions suivant et tel qu'il figure en annexe I :

2023 Pôle éducatif tranche 1, économie énergie : changement menuiseries extérieures Mairie et APC, économie énergie changement menuiseries extérieures logement, toiture sacristie

2024 Pôle éducatif tranche 2, Amélioration énergétique des logements communaux tranche 1

2025 Pôle éducatif tranche 3, amélioration énergétique des logements communaux tranche 2

2026 Parking aménagé et sécurisé, réhabilitation de locaux en logements intergénérationnels adaptés

2027 Aménagement espace collectif habitat intergénérationnel

- sollicite la subvention accordée par le Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg »,

- sollicite les subventions accordées par d'autres financeurs (Union Européenne, Etat, Conseil régional…),

- autorise Mme le maire à signer le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

24-2023 TARIFS CAMPS DU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue du camp pour cet été qui aura lieu à Crapa'hute à Issoire, avec un choix multiple d'activités, le coût s'élèverait au total à 1713.50 € (camping 416 €, repas 455 €, activités 542.50 €, transport 300 €) soit 145 € par jour par enfant.
Madame le Maire propose les tarifs suivants, pour 5 jours et 4 nuits :

Quotient familial ≤1000 €	58 €
1 000 € > quotient familial ≤ 1 300 €	62 €
1 300 € > quotient familial ≤ 1 600 €	67 €
Quotient familial > 1 600 €	73 €

Délibération 24-2023 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ces tarifs pour le camp.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M CLUZEL Damien fait part à l'assemblée qu'il a assisté à l'AG du SIVOM, les mètres cube d'eau consommés ont baissé, plusieurs effacements de dettes et admission en non-valeur ont été réalisées. Ils sont également à la recherche de personnel.

Il fait également part de la demande du président de l'étoile sportive de Cressanges concernant l'arrosage du terrain de foot, après concertation le conseil décide par 10 voix pour, 3 contre et 2 de non-participation de rendre un avis favorable à cette requête.

M GARNIER Jean-Philippe informe le Conseil que les brasseurs organisent la fête de la musique le vendredi 23 juin autour de l'église.

Mme SERGERE Maryline explique qu'elle a reçu plusieurs personnes concernant des food truck qui voudraient venir sur Cressanges.

La commission cimetière se réunira le 19/6 à 19h00.
La commission du personnel se tiendra le 26/6 à 19h00

Séance levée à 21h50